

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie  
\*\*\*\*\*  
REGION DU NORD  
\*\*\*\*\*  
DEPARTEMENT DU MAYO-LOUTI  
\*\*\*\*\*  
COMMUNE DE GUIDER  
\*\*\*\*\*  
STRUCTURE INTERNE DE GESTION  
ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS  
\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland  
\*\*\*\*\*  
NORTH REGION  
\*\*\*\*\*  
MAYO-LOUTI DIVISION  
\*\*\*\*\*  
GUIDER COUNCIL  
\*\*\*\*\*  
INTERNAL TENDERS BOARD  
\*\*\*\*\*  
P.O. BOX 34 TEL. 22 27 52 58

**ADDITIF N°06/A/C-GDER/SIGAMP/2024**  
**PORTANT REPORT DE LA DATE DE DEPOT ET D'OUVERTURE DES OFFRES RELATIVES A L'APPEL**  
**D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°18/AONO-**  
**PU/RN/D42/CDER/CIPM/SIGAMP/2024 DU 26/04/2024 POUR LES TRAVAUX DE**  
**RÉHABILITATION DE DEUX TRONÇONS DE ROUTE EN TERRE DANS LA VILLE DE GUIDER,**  
**DÉPARTEMENT DU MAYO LOUTI, RÉGION DU NORD**

**Financement : BUDGET COMMUNAL, EXERCICE 2024**  
**Imputation : 220 150**

**Le Maire de la Commune de Guider, Maître d'Ouvrage, communique:**

Les soumissionnaires intéressés par l'Appel d'Offres susmentionné, sont informés que les modifications suivantes sont intervenues dans l'Avis:

**AU LIEU DE :**

**11. Remise des offres**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en 07 exemplaires dont l'original et (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics de Guider, le 21/05/2024 à 10 Heures au plus tard et devra porter la mention :

**"APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**  
**N°18/AONO-PU/RN/D42/C-GDER/CIPM/SIGAMP/2024**  
**DU 26/04/2024 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE DEUX TRONÇONS DE ROUTE EN TERRE DANS LA VILLE**  
**DE GUIDER, DÉPARTEMENT DU MAYO LOUTI, RÉGION DU NORD"**

***"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"***

**12. Recevabilité des offres**

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requis devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréés par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, entraînera le rejet de l'offre.

### 13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps à savoir : l'ouverture des offres administratives, techniques et financières qui aura lieu le 21/05/2024 à 11 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Guider dans la salle de réunion de ladite Commune.

Les soumissionnaires désireux peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée.

### LIRE PLUTÔT:

#### 11. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en 07 exemplaires dont l'original et (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics de Guider, le 28/05/2024 à 10 Heures au plus tard et devra porter la mention :

**“APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE  
N°18/AONO-PU/RN/D42/C-GDER/CIPM/SIGAMP/2024  
DU 26/04/2024 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE DEUX TRONÇONS DE ROUTE EN TERRE DANS LA VILLE  
DE GUIDER, DÉPARTEMENT DU MAYO LOUI, RÉGION DU NORD”**

***"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"***

#### 12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requis devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréés par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, entraînera le rejet de l'offre.

#### 13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps à savoir : l'ouverture des offres administratives, techniques et financières qui aura lieu le 28/05/2024 à 11 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Guider dans la salle de réunion de ladite Commune.

Les soumissionnaires désireux peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée.

Fait à Guider, le 24/05/2024

#### AMPLIATIONS :

- ARMP (pour publication au JDM)
- DD/MINMAP/ML (pour information)
- PRESIDENT/CIPM (pour
- CHRONO/ARCHIVES

**LE MAIRE (Maitre d'Ouvrage)**  
**POUR LE MAIRE**  
**ADJOINT**

*Abdoulaye Yaya*

